
	C.E.T. DE CRONFESTU		
	Renseignements de base sur le C.E.T. de Cronfestu		
	Type de fiche : Exploitation		
	Actualisation : le 2 février 2011		
www.issep.be			

Thème : Renseignements de base sur le C.E.T. de Cronfestu

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1 Localisation

Le C.E.T. de Cronfestu est situé dans la province du Hainaut, à Morlanwelz, au lieu-dit "Les Marnières de Cronfestu", ou "Trô al Marlette". Il peut être inclus dans un rectangle de coordonnées Lambert :

X_{\min}	138 408 m	Y_{\min}	128 625 m
X_{\max}	139 149 m	Y_{\max}	126 274 m

Cartes IGN n° 46 Charleroi (échelle : 1/50 000)
 n° 46/5-6 (1/25 000)
 n° 46/6N Morlanwelz (1/10 000) et Binche-Morlanwelz (1/20 000)

2 Plan de secteur

La Louvière, Soignies, 46/5 et 46/6.

3 Inscription

La totalité du C.E.T. de Cronfestu est située en zone naturelle. Cette zone est implantée dans une région principalement affectée à l'exploitation agricole et à l'habitat dense. Les zones agricoles sont adjacentes aux limites immédiates du C.E.T. tandis que les zones d'habitat sont généralement éloignées d'au moins un kilomètre. Cependant, la zone de la Rue de Cronfestu comprend les habitations les plus proches de la décharge (250 mètres).

Les bâtiments de l'IDEA (démolis en 2001) sont repris en zone d'équipements communautaires et de services publics.

4 Cadastre

La matrice cadastrale est illustrée au Plan 4.

Le C.E.T. de Cronfestu s'étend sur les communes de Morlanwelz et La Louvière et concerne les parcelles cadastrales suivantes :

- ❖ **La Louvière, Division « Haine-Saint-Pierre », section B**, n^{os} 245, 246, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256A, 258C, 258B, 260C, 261B.
- ❖ **Morlanwez, Division « Morlanwez-Mariemont », section B**, n^{os} 286, 287, 288, 289, 290, 293A, 295A, 298A, 299A, 302A, 304A, 306C, 306D, 307, 308B, 309, 310A, 313A, 379A, 380, 381, 382, 383, 384, 385A, 386, 387, 388, 389, 390a, 391, 393C.

5 Catégorie

Déchets de classe 2 et de classe 3 :

- ❖ déchets ménagers et assimilés ;
- ❖ déchets industriels non dangereux et non toxiques ;
- ❖ déchets inertes.

6 Capacité

Une estimation révèle qu'environ 2.500.000 tonnes ont comblé depuis 1962 jusque 1994 un volume de 3.300.000 m³.

En 1994, le remblayage par des déchets a été poursuivi jusqu'au 3 novembre 1994 et a accueilli environ 320.000 tonnes de déchets. Le volume restant à combler serait de 954.000 m³, conformément au projet de FD Conseil qui envisageait la constitution d'un dôme dans le cadre de la réhabilitation du site.

7 Autorisation d'exploiter

La dernière autorisation d'exploiter le C.E.T. de Cronfestu date du 13 janvier 1997. Elle était accordée à la S.C. IDEA pour une durée de trois ans afin de permettre la réhabilitation.

8 Superficie

La superficie de l'ensemble est de 33,5 ha, dont 17,5 ha pour les déchets.

L'IDEA est propriétaire des terrains, immeubles et équipements.